A1-248-2-FR

Positionspapier

Initiator*innen: PoSa JUSO Baselland (beschlossen am: 27.01.2024)

Titel: **A1-248-2-FR zu A3: De la justice et de l'injustice — Thèses sur le système judiciaire**

Antragstext

Von Zeile 250 bis 252:

8. Les droits conquis doivent être défendus !

Malgré le dysfonctionnement fondamental de notre système judiciaire, ses éléments qui aident les gens à obtenir plus de droits et de justice doivent être protégés. Ce sont précisément les droits fondamentaux et les droits humains ancrés dans le droit national et international qui doivent être défendus coûte que coûte sous le capitalisme tant que l'économie n'a pas été réorganisée de manière fondamentale en faveur des 99 %. Par exemple, l'interdiction du refoulement, inscrite dans la Constitution fédérale ou encore dans la Convention relative au statut des réfugié·es, interdit l'extradition, l'expulsion ou le refoulement d'une personne vers un autre pays s'il existe des raisons sérieuses de penser que la personne concernée risque sérieusement d'être soumise à la torture, à des traitements inhumains ou à une autre violation très grave des droits humains dans le pays de destination. De tels droits peuvent réellement sauver des vies humaines et nous devons leur consacrer les plus grands efforts de protection. Même si le système judiciaire actuel protège dans son ensemble les rapports de domination et de pouvoir capitalistes, un grand nombre de ses principes et de ses droits ont été obtenus de haute lutte en faveur de la majorité des personnes ou des minorités opprimées. La Convention européenne des droits de l'homme, les droits fondamentaux garantis par la Constitution ou d'autres accords de droit international comme les pactes de l'ONU, la Convention de

Genève sur les réfugié·es ou les conventions de l'OIT pour la protection d'un monde du travail décent en sont des exemples.

~~8~~9. Le système judiciaire actuel ne peut pas être réformé

Von Zeile 370 bis 371 löschen:

[Leerzeichen][https://cockpit.gfsbern.ch/fr/cockpit/violence-sexuelles-en-suisse/], consulté le 07/01/2024

Begründung
Le papier adopte à juste titre une position très critique à l'égard du système judiciaire, mais nous ne pouvons pas ignorer le fait que c'est justement ce système qui permet actuellement la réalisation des droits fondamentaux et humains. Malgré toutes nos critiques, nous devrions saluer et défendre les droits obtenus par nos luttes. Quelques exemples dans le texte sont utiles à cet égard.